



Groupe pays Burkina Faso  
Réunion du vendredi 13 juin 2008

**GROUPE PAYS BURKINA FASO  
REUNION À L'INTENTION DES NOUVEAUX ÉLUS ET TECHNICIENS DES**

**COLLECTIVITÉS FRANÇAISES, NOUVEAUX RESPONSABLES DES COMITÉS DE  
JUMELAGE ET ASSOCIATIONS SUPPORT DES COLLECTIVITÉS  
Vendredi 13 juin 2008, Cités Unies France**

***En présence de Monsieur Dominique SOURABIE, Maire de la commune rurale de Moussodougou, Secrétaire Général de la Maison de la Coopération Décentralisée (Burkina Faso) & Monsieur Mamadou SEMBENE, Directeur de la Maison de la Coopération Décentralisée (Burkina Faso)***

Ordre du jour :

- Présentation succincte des nouvelles équipes en charge du partenariat avec le Burkina Faso : élus, techniciens, associations support
- Présentation rapide de Cités Unies France, du groupe-pays Burkina Faso : historique du groupe-pays, fonctionnement (président, cellule d'animation, chargé de mission CUF, ateliers, plénières, activités marquantes, liens avec les instances de CUF et d'autres interlocuteurs - Associations de collectivités, Ambassades, Ministères, ONG, etc.)
- La Décentralisation et les évolutions institutionnelles au Burkina Faso : historique, évolution depuis 2004 ; organisation territoriale du Burkina, ministères concernés, associations représentatives des collectivités ; perspectives
- La coopération décentralisée au Burkina Faso : cartographie, points communs et diversité, adaptation aux évolutions institutionnelles (méthodes et actions); aperçu des relations entre Collectivités -Comités de Jumelage en France et au Burkina ; structures d'appui à la coopération décentralisée, au Burkina, en France, (acteurs locaux, régionaux, nationaux, bilatéraux, multilatéraux); travaux menés au sein du groupe-pays depuis 2004 ; cofinancements ; principaux outils
- Questions diverses ; journées plénières d'octobre 2008 ; synthèse de la journée

---

## **Synthèse**

### **A/ Présentation : Nouvelles équipes en charge du partenariat avec le Burkina Faso et du groupe-pays Burkina Faso à Cités Unies France.**

La réunion a débuté par un tour de table afin de permettre aux nouvelles équipes en charge du partenariat avec le Burkina Faso de se présenter (Cf : Annexe «participants»).

Michel ROUX, président du groupe pays a ensuite rappelé les principales étapes de la coopération décentralisée entre la France et le Burkina Faso ainsi que les activités du groupe pays. Constance KOUKOUI a présenté l'équipe Cités Unies France et ses principaux partenaires.

## **B/ La Décentralisation et les évolutions institutionnelles au Burkina Faso : historique et perspectives.**

### Historique et évolutions récentes :

Monsieur Mamadou SEMBENE, Directeur de la Maison de la Coopération Décentralisée (Burkina Faso) a présenté les Ministères concernés ainsi que le domaine de compétence des collectivités territoriales. Il a resitué la place des services déconcentrés de l'Etat au sein des programmes communaux. L'état insiste sur la nécessité de maintenir les préfets qui apparaissent, à l'échelle locale comme une émanation du pouvoir central.

### Organisation territoriale :

La carte administrative des territoires communaux est en cours d'élaboration (projet de cartographie communale du MATD). C'est un élément qui pose problème, dans la mesure où les maires doivent connaître les limites de leurs territoires.

Le rôle et les activités des arrondissements ont été exposés. Ils sont en charge de l'élaboration de l'Etat civile, tâche particulièrement lourde mais nécessaire pour le recouvrement des taxes et redevances.

Le préfet n'est plus l'unique intermédiaire, désormais, le maire représente l'Etat à l'échelle de la commune. Une politique d'information accompagnée d'un programme de formation doit être élaboré afin de définir le domaine de compétence de chacun.

### Services de l'Etat concernés :

Monsieur SEMBENE a rappelé l'importance fondamentale de l'appui institutionnel. Dans cette perspective, la Coordination de la décentralisation au Burkina Faso est une étape nécessaire. Elle se compose de :

- La Commission Nationale de la Décentralisation (CND), à l'origine du processus.
- Le Secrétariat Technique Permanent de la Conférence Nationale de la Décentralisation (STPCNCD)
- Le Cadre Stratégique de Mise en Œuvre de la Décentralisation (CSMOD), chargé de définir le cadre technique de la réforme.

Quels moyens l'Etat burkinabè met-il en place pour assurer ce transfert ? Dans le cadre de ce transfert de compétences, les ministères doivent revoir leur domaine d'intervention.

L'Etat s'est donné les moyens politiques, matériels et financiers (CGCT, DGCT/MATD, CND, STP/CONAD, AMBF) et se tourne également vers différents partenaires (locaux et étrangers).

Concernant la question de la coordination des partenariats, le ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation a délégué un représentant à l'échelle du territoire afin d'assurer la coordination dans le domaine de l'éducation, et du développement sanitaire et social.

### Associations :

La question du personnel municipal pose toujours problème. Les équipes sont limitées par leurs compétences et leur nombre. Il faut donc prendre en considération les acteurs «non municipaux» : services déconcentrés de l'Etat, ONG, Associations, cabinets d'étude etc...

La question des ressources humaines n'a pas été abordée en termes de transferts.

### Perspectives :

Quels sont les problèmes et difficultés liées au transfert de compétences ?

Avant de transférer, il faut savoir ce qui existe dans les territoires. Pour cela, il faut réaliser un inventaire. Des problèmes de communication entre les équipes techniques du ministère et les équipes municipales freine l'avancée des projets.

Le domaine de l'accès à l'eau potable est un des seuls dont le transfert de compétences s'est fait assez rapidement. La question des maîtrises d'ouvrages pour les infrastructures dans les domaines de la santé et de l'éducation reste posée.

*Les ressources des communes :*

L'Etat prend en compte les ressources propres des communes. Or ces mêmes communes n'arrivent pas toujours à rassembler les fonds. Il est donc important d'établir la liste de ce qui est accordé et de ce qui doit l'être. (Fond d'appui et de péréquation)

Les ressources des communes restent limitées aux taxes et prélèvements locaux (taxes sur les marchés, les ventes d'armes, etc...). Ces sommes sont peu importantes au regard des projets à effectuer. L'Etat a transféré aux communes les taxes qu'il n'arrivait pas à percevoir (taxes funéraires, taxes sur les charrettes, sur les panneaux publicitaires, sur les manifestations, sur les achats).

Le gouvernement verse des dotations aux collectivités, mais des décalages subsistent. Un fond permanent d'investissement des collectivités territoriales est en cours d'élaboration.

Le Plan National de Gestion des Terroirs accompagne les communes dans l'élaboration de leur Plan de Développement Rural (PDR) et de leur Plan Communal de Développement (PCD)

L'appui de l'Etat est nécessaire, mais il doit s'accompagner du soutien des partenaires étrangers par le biais de la coopération décentralisée.

### **C/ La Coopération décentralisée au Burkina Faso:**

- Contexte général :

Coopération caractérisée par une multitude d'acteurs (ONG, Associations, syndicats de communes, services déconcentrés de l'Etat, etc...).

La coopération décentralisée s'inscrit dans le cadre du développement de l'Etat burkinabè (lutte contre la pauvreté par le développement sanitaire et social, etc...)

Les champs globaux d'intervention sont larges (éducation, santé, appui institutionnel, etc...)

- Cadre législatif

Comme en France, la coopération décentralisée est réglementée. Principe de la coopération intérieure et extérieure

- Organisation institutionnelle

Le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation

La Direction Générale des Collectivités Territoriales

La Direction de la Coopération Décentralisée

La coordination et la cohérence des actions à l'échelle nationale se fait par la commission nationale de la coopération décentralisée (CONACOD), par l'Association des Municipalités du Burkina Faso (AMBF), l'Association des Régions du Burkina Faso (ARBF) et le Comité National de Jumelage (CNJ).

- Contexte local

Collectivités locales

Comités locaux de jumelage

Autres acteurs locaux (ONG, associations, services déconcentrés de l'Etat).

Coopération décentralisée et communalisation intégrale

Des jumelages, nous sommes passés au stade de la coopération, puis, à la coopération décentralisée.

Avec la décentralisation, la coopération doit faire face à de nouveaux enjeux : appui à la réforme, renforcement des capacités des acteurs locaux, amélioration des gouvernances locales.

- Atouts et faiblesses :

- La coopération décentralisée offre un apport de choix dans le processus de décentralisation en permettant d'améliorer le niveau de vie des populations ainsi que les capacités organisationnelles.
  - L'appui institutionnel est désormais considéré comme nécessaire
  - La coopération décentralisée permet de dynamiser les initiatives de concertation et d'apprentissage dans la gestion des affaires publiques.
- Cependant, on constate que la mobilisation des acteurs nationaux reste faible.  
- Il faut faire face aux problèmes de maintenance et d'entretien des infrastructures.  
- Le suivi des actions sur le terrain reste encore limité  
- On constate également des déséquilibres dans la répartition spatiale de la coopération décentralisée.

- Enjeux actuels :

- Appui à la formation des conseillers municipaux et régionaux.
- Aide au démarrage de nouvelles communes rurales.
- Prise en compte de la nouvelle échelle régionale.
- Coordination des actions sur le terrain avec celle des autres acteurs techniques.
- Affirmation du rôle moteur des collectivités territoriales.
- Évaluation d'une coopération de territoires à territoires.
- Valorisation et comptabilisation des actions de coopération décentralisée dans le processus de développement.
- Budgétisation des moyens de la coopération décentralisée.
- Réaliser l'équilibre de la répartition géographique de la coopération décentralisée.

L'appui institutionnel semble nécessaire dans les domaines suivants :

- L'appui à des postes.
- Le financement des postes à responsabilité.
- La formation des élus et transmission du savoir et de l'expérience.
- Les missions de compagnonnage

### **D/ Questions :**

- *Quel est le rôle de l'intercommunalité face aux inégalités géographiques dans la coopération décentralisée ?*

Il faut solliciter les communautés/syndicats de communes et de les sensibiliser face à ces actions. L'objectif est de lutter contre le cloisonnement. Les ministères des affaires étrangères français et allemand élaborent une stratégie en vue de dynamiser les jumelages tripartites. La création d'un réseau des collectivités européennes est en cours afin de permettre l'élargissement des partenariats. La MCD a un rôle déterminant concernant le développement et l'animation des réseaux au Burkina Faso.

Certaines opérations de jumelages sont aujourd'hui en sommeil. Il faut donc redynamiser ces partenariats avant d'en penser de nouveaux.

- *Comment réagir face à la sollicitation de nouveaux et des anciens maires pour trouver des partenaires ?*

La question de la répartition des opérations de jumelage a été évoquée. Les jumelages doivent se limiter à une collectivité. Il faut cependant rappeler que souvent, les jumelages trouvent leurs origines dans des rapports personnels entre les élus du nord et du sud.

- *Comment assurer la promotion des communes burkinabè ?*

On dénombre davantage de demandes de la part des collectivités du sud que de celles du nord. L'Ambassade a un rôle déterminant dans les opérations de représentation, nécessaire pour faire le lien et pour présenter les priorités du développement. Certains domaines sont prioritaires depuis des années. Le développement économique semble avoir été laissé pour compte. Il est nécessaire de procéder à une réorientation dans une perspective de création de richesses.

Un travail est en cours à CUF sur le thème de la création de richesses, mais c'est un projet délicat car il doit avoir une portée globale.

On ne parle désormais plus de lutte contre la pauvreté, mais réellement de création de richesses.

### **E/ Dates à retenir :**

#### **Groupe-pays Burkina Faso de Cités Unies France :**

Les 3 et 4 octobre 2008, CUF organise la Réunion annuelle du groupe pays Burkina Faso autour de deux thématiques :

- Eau et assainissement (transfert de compétences).
- La culture comme facteur de développement local et de création de richesse.

Également à l'ordre du jour :

- Les changements institutionnels au Burkina Faso et en France.
- La coopération et le cofinancement.

#### **16 décembre 2008 : Assemblée générale de Cités Unies France**

### **F/ Documents disponibles à Cités Unies France :**

- Répertoire des partenariats de coopération décentralisée franco-burkinabé (décembre 2007) : adressé aux maires et présidents des collectivités qui y ont contribué, exemplaires supplémentaires au prix de 15,00 euros. Contact : Katarina Fotic tel. 01 53 41 81 81 ou bon de commande, téléchargeable sur le site de CUF : <http://www.cites-unies-france.org/spip.php?rubrique47>
- Recueil d'accords, conventions et chartes de partenariat de coopération décentralisée Franco-burkinabé.
- Guide du conseil villageois de développement
- Guide méthodologique de planification locale : Comment élaborer et mettre en œuvre un plan communal de développement
- Guide méthodologique de planification locale : Comment élaborer et mettre en œuvre un plan régional de développement

### **Documents distribuées en séance (\*) :**

- Programme d'activités 2008 de l'Ambassade du Burkina Faso.
- Lettre de la Maison de la Coopération Décentralisée.
- Collectivités territoriales et société civile dans la coopération décentralisée : des liens à repenser pour mieux accompagner le développement territorial ?

- Cartes de la France et du Burkina Faso, réalisées par l'Ambassade de France au Burkina Faso.
- La lettre de la Délégation pour l'Action Extérieure des Collectivités Locales (DAECL).
- Lettre d'AFRIQUE VERTE : Point sur la situation alimentaire au Sahel.
- Présentation de Cités et Gouvernements Locaux Unis (origine, instances, commissions).
- Adresses utiles.

(\*) Si vous êtes intéressé par un de ces documents, vous pouvez les demander à Cité Unies France.

### **Annexe : Participants**

0.	NOM PRENOM	FONCTION ORGANISME
1.	ROUX Michel	Président du Groupe Pays Burkina, CUF, Chambéry
2.	MARTINEZ Max	Président d'honneur du comité de liaison des élus d'Europe Inter Echanges – Plateau Est de Rouen, Ancien vice Président de l'Agglomération de Rouen et Maire de Bonsecours
3.	FOUCAULT Marcel	Vice président de l'Association Europe Inter Echanges – Plateau Est de Rouen, Responsable de la commission GUIBARE
4.	LAMOTTE Geneviève	Conseillère municipale de la commune d'Epemay
5.	DALBERTO Pierre	Stagiaire au service relations internationales de la commune d'Epemay
6.	GARCETTE Florence	Stagiaire au service relations internationales de la commune de Limoges
7.	CAVERO Elodie	Stagiaire à la délégation à la coopération au conseil régional du Limousin
8.	RELIN Philippe	Conseiller municipal délégué à la coopération décentralisée de la commune d'Eragny sur Oise
9.	BAOULE Jocelyne	Stagiaire chargée de mission à la coopération décentralisée de la commune d'Eragny sur Oise
10.	MARCHAND Françoise	Adjointe aux relations internationales de la commune de Laval
11.	MOREAU Jean-Louis	Comité de jumelage de la communauté de communes de Mirebalais
12.	BERANGER Pierre	Conseiller municipal délégué chargé de la coopération décentralisée. Chambéry
13.	ANTONIO Emilie	Conseillère municipale déléguée de la commune de Laval
14.	RUCHE Michel	Président du comité de jumelage de la commune de Laval
15.	BEAUR Michel	Trésorier de l'Association « Amis Dreux Koudougou »
16.	RUEL Régine	Vice présidente de l'Association « Amis Dreux Koudougou »
17.	RAVANNE Maurice	Membre de l'Association « Amis Dreux Koudougou »
18.	BREMAUD Bernard	Secrétaire du comité de jumelage de la commune de Nueil-Les-Aubiers
19.	BRUN Michael	Adjoint au maire de la commune de Chalons en Champagne
20.	LEBAS Gérard	Adjoint au maire de la commune de Chalons en Champagne
21.	DEPIAT Yann	Chargé de mission service coopération décentralisée de la commune d'Annemasse.
22.	LEHODEY Dominique	Responsable du Groupe Afrique à ECTI
23.	MAILLOT Patrice	Membre de l'Association Europe Echange
24.	MENIGOZ Martine	Chargée de mission, Communauté d'agglomérations du pays Montbéliard
25.	MINGASSON Emmanuel	Chef de Projet International, Chambre Régionale d'Agriculture Rhône-Alpes
26.	GONSSE Karine	Directrice Marcoussis
27.	GUIST'HAU Elisabeth	Conseillère municipale de la commune de Coueron
28.	LAMOTTE Jean	Président Chelles
29.	OLLIVIER Chantal	Secrétaire, La Gacilly
30.	JEANNE Michel	Président de l'Association Europe Inter Echanges – Plateau Est de Rouen
31.	BARBIER Véronique	Conseillère municipale déléguée aux relations internationales de la commune de Bois Guillaume
32.	DERISBOURG Francois	Lianes Coopération, Lille
33.	KOUKOUI Constance	Chargée de mission au pôle Afrique de Cités Unies France
34.	ROUTIER Tristan	Stagiaire au pôle Afrique de Cités Unies France